

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 6994

présenté par

M. Sermier, Mme Bouchet Bellecourt, M. Thiériot, Mme Audibert, Mme Boëlle, M. Cherpion, M. Jean-Pierre Vigier, M. Schellenberger, M. de Ganay, M. Jean-Claude Bouchet, M. Hetzel, M. Parigi, Mme Corneloup, M. Dive, M. Reiss, M. Cattin, Mme Louwagie, M. Cinieri, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Reda, Mme Trastour-Isnart, M. Herbillon, M. Bazin, M. Kamardine, M. Gosselin, Mme Meunier, M. Ramadier, Mme Bonnivard, Mme Kuster, M. Door, Mme Beauvais, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Viry, M. Teissier, Mme Dalloz, M. Manuel, Mme Poletti, M. Aubert, M. Deflesselles et Mme Serre

AVANT L'ARTICLE 25

L'intitulé du titre III est complété par les mots :

« et transiter ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à clarifier les discussions à venir.

Invisibiliser le rôle des transporteurs de marchandises est caractéristique d'un certain cynisme en matière environnemental.

La logistique est fondamentale dans la réponse à apporter dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Des articles aborderont d'ailleurs ce sujet, d'où la nécessité de rendre visible ici ceux qui font un travail incroyable pour qu'au matin, les français puissent trouver les produits qu'ils souhaitent, où qu'ils soient.